

## Nous, à la CGT, on ne marche pas !

Une fois élu Président de la République, Emmanuel Macron a ratisé large pour trouver une légitimité à son élection. Pour s'assurer une majorité à l'Assemblée Nationale, il a travaillé à marier la carpe et le lapin ! Selon lui, il n'y aurait plus d'orientations politiques, plus de droite et de gauche, plus de choix possible que celui d'élus « capables » de mener des politiques « agiles » qui libèrent les entreprises. La mayonnaise n'a pas dû prendre puisque nous avons assisté à des élections législatives historiquement boycottées par les électeurs (57,36 % d'abstentions au second tour).

→ Ils se sont peut-être posé la même question que nous ces abstentionnistes : **Quid des salariés de ce pays, qu'ils soient du public ou du privé ?**

Les richesses sont produites par les salariés, mais sont toujours captées par les capitalistes. Aussi la finance pèse de plus en plus sur les choix politiques de nos gouvernants. Les choix politiques du gouvernement Macron / Philippe passeront par ordonnances dès la fin du mois de septembre. **Mais en quoi consistent-elles ces mesures de soi-disant progrès ? Que réserve aux agents de la Fonction Publique Territoriale notre si jeune et si dynamique Président de la République ? Vous le savez, vous ? Oui, Non ? Eh bien, nous allons essayer de vous expliquer tout ça, rapidement !**

**Le système des ordonnances :** Ce système est très utilisé pour des raisons qui tiennent à l'impopularité des décisions à prendre ou encore à un désir de rapidité. Elles sont notamment utilisées dans des domaines touchant à l'essence du domaine de la loi.

**La loi d'habilitation** doit fixer les domaines et la durée où le gouvernement pourra prendre des ordonnances, sous peine d'être sanctionnée par le Conseil constitutionnel pour incompétence négative.

**SUPPRESSION DE 70 000 POSTES SUR 5 ANS :** cela représente le non remplacement d'un fonctionnaire sur quatre départs à la retraite. Pourtant, les besoins en service public dans de nombreux domaines de la vie quotidienne augmentent : prise en charge des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, besoin de développer les politiques d'accueil de la petite enfance, développer l'aménagement du territoire concernant les infrastructures, le logement, le transport, ...

**C'est pourquoi la CGT revendique** la création de plusieurs centaines de milliers d'emplois pour nos services publics.

**Par contre,** l'argent du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) distribué, sans aucun contrôle, chaque année aux grands patrons, pour aider à créer des emplois, qui n'aurait permis de sauvegarder que 250 000 emplois, pourrait financer la création de près de 1 million d'emplois publics



**REDUCTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES DE 10 MILLIARDS D'EUROS.** Au regard des conditions de travail dégradées par l'intensification du travail en raison des suppressions de postes, une nouvelle réduction aggraverait la dégradation du quotidien des agents et aurait un impact non négligeable sur le service public rendu aux populations.

**C'est pourquoi la CGT revendique** un plan de plusieurs milliards d'euros pour les collectivités et les services publics de proximité. Il est urgent de réinvestir dans les services publics afin de répondre aux besoins de la population : construction d'établissements scolaires, de maisons de retraites, de crèches, de lieux culturels, réhabilitation du réseau routier qui est passé de la 1ère place à la 8ème place européenne en 10 ans en raison d'un manque d'entretien régulier...

**EXONERATION MASSIVE DE LA TAXE D'HABITATION.** Il s'agit d'une perte de ressources 10 milliards d'euros pour les collectivités locales, 10 milliards qu'il faudra compenser. D'autre part, c'est une atteinte supplémentaire à la libre administration des collectivités dont la principale variable d'ajustement budgétaire est le personnel.

**Pour la CGT** c'est une incitation à supprimer des emplois et à privatiser davantage de services publics.



## TRANSFERT DES COMPETENCES DE 25 DEPARTEMENTS DANS LES METROPOLES.

La réforme des collectivités territoriales de Sarkozy et les lois MAPTAM et NOTRe de Hollande rendent ces transferts possibles. Conséquence, une désorganisation des services concernés, des conditions de travail dégradées, un service public aux usagers rendu de façon inégalitaire sur le territoire, les richesses concentrées sur les métropoles.

**C'est pourquoi la CGT revendique** une organisation territoriale au plus près des usagers, avec une péréquation financière (Répartition égalitaire des impôts) permettant que chaque usager bénéficie d'une offre de service public identique, quel que soit son lieu d'habitation. La métropolisation des territoires n'est pas une réponse adaptée à l'intérêt général des populations. La CGT revendique l'abrogation des lois RCT, MAPTAM et NOTRe.



## FIN DE LA HAUSSE UNIFORME DU POINT D'INDICE.

Le 23 février dernier, au Forum des travaux publics, Macron a précisé sa notion de différenciation des fonctions publiques : « je décorrèle (je rends indépendante) la gestion des trois fonctions publiques. Nos trois fonctions publiques sont gérées de manière totalement solidaire. Quand nous souhaitons augmenter le point d'indice de la fonction publique hospitalière, nous sommes contraints d'augmenter tous les fonctionnaires. Et pourtant, les hauts fonctionnaires et la fonction publique territoriale n'en ont pas forcément besoin ». Le 13 avril, il déclare à Acteurs publics : "Je suis favorable à une plus grande responsabilisation des gestionnaires sectoriels ou locaux (nos employeurs) sur leur politique salariale, ainsi qu'à une meilleure rémunération des mérites individuels et collectifs. Je suis favorable au développement de la rémunération au mérite, car le système de revalorisation uniforme par le point d'indice est injuste et démotivant pour les fonctionnaires, puisque l'effet est le même, que l'on s'engage peu ou beaucoup. Et il creuse les inégalités entre fonctionnaires, en augmentant mécaniquement plus le salaire de celui qui gagne déjà plus. Par ailleurs, ce système est contraire à la politique d'autonomie et de responsabilité que je défends".

➔ Macron veut déconnecter les territoriaux du statut général. Les collectivités pourront ainsi fixer « librement » les rémunérations des agents et mettre en place des « statuts locaux ». La fin de la hausse uniforme du point d'indice, ce serait le démantèlement du titre 1 du Statut, le retour au Code des Communes, la suprématie du clientélisme.



**C'est pourquoi la CGT revendique** une augmentation générale des salaires avec comme base un salaire de 1800 € brut pour le 1er échelon de la catégorie C.



 REMISE EN PLACE DU JOUR DE CARENCE. Au motif de la correction d'une pseudo injustice entre le public et le privé, Macron veut revenir à l'instauration du jour de carence. En 2015, à l'Assemblée Nationale, le même Macron, répondant à un député de droite, déclarait en tant que ministre de l'Économie : « Tout d'abord, si l'on examine de près la situation des salariés du privé, on s'aperçoit que les deux tiers d'entre eux sont couverts par des conventions collectives qui prennent en charge les jours de carence. Donc, « en vrai », comme disent les enfants, la situation n'est pas aussi injuste que celle que vous décrivez ».

Ils ont la mémoire courte les politiciens, celui-là comme les autres...

**Pas si séducteur et insaisissable que ça, l'OVNI politique MACRON ! Vous en pensez quoi ?**



### **JE REJOINS LA CGT !**

NOM..... Prénom .....

Adresse .....

 .....  ..... @ .....

Collectivité employeur .....

Grade .....

Signature :